



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 17 novembre 2014 à 20 h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par la greffière de la Ville, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Thierry Maheu et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Louise Savignac et Mario Perron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

483-14 DESTITUTION AU POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des ressources humaines sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de directeur des ressources humaines.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de madame Susan Dubé pour cause d'abolition de son poste, à compter du 18 novembre 2014.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à madame Susan Dubé conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à madame Dubé.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 24 429,75 \$ du poste budgétaire 02-190-00-417 «Honoraires professionnels» au poste budgétaire 02-160-00-111 «Rémunération des employés réguliers».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-111.

484-14 DESTITUTION AU POSTE DE COORDONNATEUR DES COMMUNICATIONS ET ABOLITION DU POSTE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur des communications sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de coordonnateur des communications.

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de madame Geneviève Poirier pour cause d'abolition de son poste, à compter du 18 novembre 2014.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à madame Geneviève Poirier conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à madame Poirier.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 19 607,00 \$ du poste budgétaire 02-190-00-417 «Honoraires professionnels» au poste budgétaire 02-135-00-111 «Rémunération des employés réguliers».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-135-00-111.

485-14 DESTITUTION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le contrat d'emploi du directeur général sera résilié;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision de résilier le contrat de monsieur Sylvain Boulianne.

D'entériner la décision de mettre un terme au contrat de travail de monsieur Sylvain Boulianne à compter du 18 novembre 2014.

D'autoriser madame Chantale Boudrias à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Sylvain Boulianne conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Boulianne.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à approprier la somme de 133 955,00 \$ du surplus non affecté en effectuant un transfert du poste budgétaire 59-110-00-000 «Excédent de fonctionnement non affecté» vers le poste budgétaire 02-131-00-111 «Rémunération des employés réguliers».

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-00-111.

486-14 MODIFICATION – TITRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'abolir le titre de régisseur de la bibliothèque pour le remplacer par celui de bibliothécaire en chef.

Les conditions de travail du titulaire du poste demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait au fait que le poste de bibliothécaire en chef relèvera du poste de chef de la Division culturelle et communautaire dès que ce dernier sera créé.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à madame Nathalie Groulx.



No de résolution
ou annotation

487-14 ABOLITION DU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DE
L'URBANISME ET CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU
SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de la Division de l'urbanisme sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Gilles Lapiere ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de chef de la Division de l'urbanisme en date du 30 janvier 2015.

De créer en date du 30 janvier 2015, le poste de directeur du Service de l'urbanisme au salaire et aux conditions de travail prévus au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, classe 8.

D'offrir au titulaire actuel du poste de chef de la Division de l'urbanisme, monsieur Hugo Sénéchal, le choix entre les options suivantes :

1. Le versement d'une indemnité de fin d'emploi conformément aux documents de terminaison d'emploi auquel cas l'emploi de monsieur Hugo Sénéchal se terminera le 30 janvier 2015 pour cause d'abolition de son poste.
2. Postuler sur le poste de directeur du Service de l'urbanisme selon le processus de dotation applicable à tous les candidats. Dans l'éventualité où sa candidature n'est pas retenue, l'emploi de monsieur Sénéchal se terminera et la Ville versera l'indemnité de fin d'emploi conformément aux documents de terminaison d'emploi.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution et d'autoriser, selon l'option retenue, le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Hugo Sénéchal conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Sénéchal.

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-111.



No de résolution
ou annotation

488-14 ABOLITION DU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS, CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de la Division des communications sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de chef de la Division des communications en date du 18 novembre 2014.

De créer en date du 18 novembre 2014 le poste de directeur des communications et du service à la clientèle au salaire et aux conditions de travail prévus au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, classe 8.

De nommer madame Danielle Boucher employée régulière au poste de directrice des communications et du service à la clientèle le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. Son salaire annuel à la date de sa nomination sera celui de 6^{ième} échelon de la classe 8.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à madame Boucher.

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-135-00-111.

489-14 ABOLITION DU POSTE DE RÉGISSEUR CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE ET CRÉATION DU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de régisseur culturel et communautaire sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de régisseur culturel et communautaire en date 30 janvier 2015.

De créer en date du 30 janvier 2015, le poste de chef de la Division culturelle et communautaire au salaire et aux conditions de travail prévus au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, classe 7.

D'offrir à l'employé temporaire occupant actuellement le poste de régisseur culturel et communautaire, monsieur Olivier Beauchamp-Jolicoeur, la possibilité de postuler sur le poste de chef de la Division culturelle et communautaire selon le processus de dotation applicable à tous les candidats.

D'aviser l'employé temporaire, monsieur Olivier Beauchamp-Jolicoeur, occupant actuellement le poste de régisseur culturel et communautaire que son emploi prendra fin le 30 janvier 2015, à moins que sa candidature soit retenue pour le poste de chef de la Division culturelle et communautaire.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution.

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-792-00-111.

490-14 ABOLITION DU POSTE DE RÉGISSEUR SPORTIF ET
CRÉATION DU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION SPORT

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de régisseur sportif sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de régisseur sportif en date du 30 janvier 2015.

De créer en date du 30 janvier 2015, le poste de chef de la Division sport au salaire et aux conditions de travail prévus au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, classe 7.



No de résolution
ou annotation

D'offrir au titulaire actuel du poste de régisseur sportif, monsieur Dominic Yelle, le choix entre les options suivantes :

1. Le versement d'une indemnité de fin d'emploi conformément aux documents de terminaison d'emploi auquel cas l'emploi de monsieur Dominic Yelle se terminera le 30 janvier 2015 pour cause d'abolition de son poste.
2. Postuler sur le poste de chef de la Division sport selon le processus de dotation applicable à tous les candidats. Dans l'éventualité où sa candidature n'est pas retenue, l'emploi de monsieur Yelle se terminera et la Ville versera l'indemnité de fin d'emploi conformément aux documents de terminaison d'emploi.

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution et d'autoriser, selon l'option retenue, le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Dominic Yelle conformément aux documents de terminaison d'emploi.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Yelle.

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-791-00-111.

491-14 ABOLITION DU POSTE DE RÉGISSEUR SOUTIEN, CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX SERVICES TECHNIQUES ET NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de régisseur soutien sera aboli par cette réorganisation;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'entériner la décision d'abolir le poste de régisseur soutien en date du 18 novembre 2014.

De créer en date du 18 novembre 2014 le poste de coordonnateur des Services techniques au salaire et aux conditions de travail prévus au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, classe 3.

De nommer monsieur Luc Lessard employé régulier au poste de coordonnateur aux Services techniques le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. Les conditions de travail de monsieur Luc Lessard demeurent inchangées.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser madame Chantale Boudrias conseillère à donner effet à la présente résolution.

De donner instruction à madame Chantale Boudrias d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Lessard.


Jean-Claude Boyer, maire
Me Sophie Laflamme, greffière